



Pv d"assemblée générale de copropriété mentionnant des résolution

Par **grimaldi**, le **12/12/2009** à **17:35**

Bonjour,

en AGO, le point 19 proposait que l'on vota sur l'accord de diviser un lot et d'enchanger sa destination, puis d'enregistrer un nouvel état de division conforme au projet de division joint à la convocation (plans de masse et destination des lots).

Les copropriétaires ont accepté ce projet à l'unanimité. Le compte rendu envoyé en courrier simple (car le copropriétaire était présent à la décision), mentionne cet accord, mais ajoute plusieurs dispositions obligeant le copropriétaire bénéficiaire de ce nouvel état de division.

Ors, ces éléments mentionnés, n'ont pas été soumis au vote. ils n'étaient même pas mentionnés dans le point 19 (ni ailleurs). A présent, le syndic oppose ces conditions au Copropriétaire qui les refuse.

La réponse du syndic est la suivante : "vous n'avez pas fait opposition au PV donc ces dispositions vous font obligation...."

Que dire ?

Merci de me répondre, cordialement.